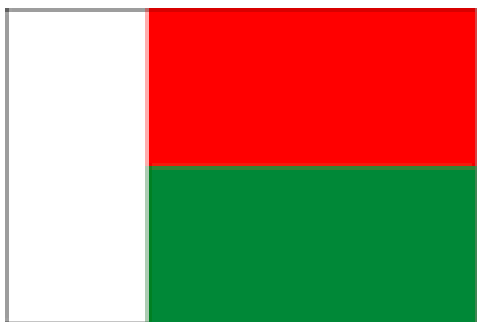


**FR**



## **11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement**

Programme Indicatif National  
(2014 – 2020)

Pour une coopération entre

**La République de Madagascar  
et l'Union Européenne**

## CLAUSES GENERALES

Le gouvernement de la République de Madagascar et la Commission Européenne conviennent de ce qui suit :

(1) Le gouvernement de la République de Madagascar, (représenté par <nom et titre>) et la Commission Européenne, (représentée par <nom et titre>), appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période <année de signature> - 2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document de programme indicatif national concernant l'aide de l'Union Européenne en faveur de la République de Madagascar, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le programme indicatif national est en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union Européenne envisage de mettre à la disposition de la République de Madagascar pour la période 2014-2020, un montant de 518 millions d'euros est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro Euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République de Madagascar bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union Européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats Membres de l'Union Européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union Européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du gouvernement de la République de Madagascar dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11<sup>ème</sup> FED.

(6) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11e FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

### Signatures

Pour le Gouvernement de  
La République de Madagascar

Pour la Commission

# PROGRAMME INDICATIF NATIONAL MADAGASCAR 2014-2020

## 1. Les lignes générales de la réponse de l'UE

### 1.1. Objectifs stratégiques des relations de l'UE avec Madagascar

Madagascar traverse des crises politiques de façon chronique depuis plus de 20 ans. La dernière crise, qui a débuté en 2009 et a duré 5 ans, a eu des impacts négatifs réels sur les conditions de vie de la population. La pauvreté est passée de 65% à 71.5% entre 2008 et 2012<sup>1</sup> faisant de Madagascar un des pays les plus pauvres au monde<sup>2</sup>. Cette crise a également favorisé l'affaiblissement de l'administration et des systèmes de contrôles, et a affecté la crédibilité des pouvoirs publics. Le désengagement financier de l'Etat pendant cette période a entraîné une nette détérioration de l'accès à la santé et à l'éducation, et une dégradation de toutes les infrastructures par l'absence d'entretien et d'investissements publics. La multiplication des trafics de ressources (dont les bois précieux) et les enrichissements illicites sont devenus un défi de gouvernance majeur. Ils représentent également une perte importante pour les revenus de l'Etat et une grave menace pour la biodiversité du pays. Plus globalement, la mauvaise gouvernance, la corruption et l'instabilité politique sont reconnus comme étant les causes principales des crises qui affectent le pays de façon récurrente, et comme les principaux facteurs de blocage au développement<sup>3</sup>.

La faible performance de Madagascar en matière de gestion du secteur public, d'inclusion sociale et d'équité lui vaut d'être classé depuis 2013 dans la catégorie des états fragiles. Les trois quarts de la population malgache, estimée à 23 millions d'habitants, dépendent directement ou indirectement du secteur agriculture, élevage, pêche et forêts. Or ce secteur ne parvient pas à subvenir aux besoins alimentaires d'une population en constante progression (croissance d'environ 2.9% par an), ni à accroître ses revenus. La productivité reste très faible, très sensible aux risques climatiques et aux invasions acridiennes, et très ancrée dans les traditions. Plus d'un enfant sur deux souffre de malnutrition chronique et 35% des ménages sont touchés par l'insécurité alimentaire. Le changement climatique pourrait entraîner une intensification des tempêtes tropicales et sécheresses augmentant la vulnérabilité des ménages. Cette vulnérabilité est par ailleurs exacerbée par l'augmentation récente de l'insécurité. Enfin, la situation générale des infrastructures de transport, de fourniture d'énergie et d'eau potable, est extrêmement critique et constitue une entrave majeure au développement économique et social du pays.

L'Union Européenne (UE) a joué un rôle significatif dans la mise en œuvre de la Feuille de route de sortie de crise de 2011. Les élections présidentielles et législatives de fin 2013, jugées libres et crédibles, ont conduit à l'installation d'un nouveau gouvernement en avril 2014 et d'une Assemblée Nationale. Ce retour à l'ordre constitutionnel doit être complété par la mise en place du Sénat suite à des élections locales prévues en 2015. En mai 2014, les mesures appropriées liées à l'article 96 de l'Accord de Cotonou<sup>4</sup>, ont été levées, ce qui a permis la reprise complète de la coopération de l'UE avec le gouvernement malgache.

La Décision du Conseil du 5 décembre 2011 a permis à l'UE d'engager plus de 300 millions d'EUR au titre du 10<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) pour des projets visant à améliorer rapidement les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Ces projets,

---

<sup>1</sup> Source: INSTAT enquêtes périodiques 2008 et OMD 2012 (le seuil de pauvreté est de 535.603 Ariary/Pers/an)

<sup>2</sup> Source : Banque Mondiale – “Madagascar : chiffrer les coûts de la crise politique » - 2013

<sup>3</sup> Source : Afrobarometer Briefing Paper ; janvier 2014

<sup>4</sup> Décision 2010/371/UE du 06 juin 2010 relative aux mesures appropriées liées à l'article 96 de Cotonou qui avait mené à la suspension de la coopération directe avec le gouvernement. Décision abrogée le 19 mai 2014.

qui ont démarré entre fin 2012 et 2014, couvrent les secteurs santé et éducation, la société civile, les emplois et l'intégration régionale, le développement rural (sécurité alimentaire, agriculture, nutrition, eau et assainissement), ainsi que les infrastructures d'urgence suite aux dégâts climatiques, ou favorisant l'utilisation de main d'œuvre<sup>5</sup>.

La normalisation de la situation remet progressivement le gouvernement malgache au centre de la coordination et de l'efficacité de l'aide. Le Plan National de Développement (PND) 2015-2019 et son Plan de Mise en Œuvre (PMO) sont les documents de référence du gouvernement pour la planification des aides et des investissements. La stratégie de développement du pays repose sur les cinq axes suivants: (i) Gouvernance, Etat de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale; (ii) Préservation de la stabilité macroéconomique et appui au développement; (iii) Croissance inclusive et ancrage territorial du développement; (iv) Capital humain adéquat au processus de développement; (v) Valorisation du Capital naturel et renforcement de la résilience aux risques de catastrophe. Le Gouvernement a par ailleurs manifesté son engagement à poursuivre le processus de décentralisation, indispensable au développement équilibré du territoire.

Pour la mise en œuvre du 11<sup>ème</sup> FED, l'Union Européenne et Madagascar souhaitent suivre les orientations et priorités discutées lors du 4<sup>ème</sup> Sommet UE-Afrique d'avril 2014 qui avait pour thème « investir dans les populations, la prospérité et la paix »<sup>6</sup>. La coopération UE-Madagascar s'insère également dans le cadre du « programme de l'UE pour le changement<sup>7</sup> » qui promeut en particulier les principes directeurs suivants : (i) la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme, (ii) une croissance inclusive et durable au service du développement humain et (iii) la paix et la stabilité. Ce dernier principe, ainsi que celui d'égalité entre hommes et femmes, sera une préoccupation transversale du 11<sup>ème</sup> FED.

La crédibilité de l'action publique passe par sa capacité à satisfaire les citoyens en services de base, et à prendre en compte leurs droits humains essentiels. Dans cette logique les actions du 11<sup>ème</sup> FED respecteront les principes de « l'Approche Basée sur les Droits Humains (ABDH/HRBA)<sup>8</sup> ». Ces principes généraux sont notamment axés autour de la participation, la non-discrimination, la transparence et la redevabilité, en lien avec la société civile.

**L'objectif global de la réponse de l'UE est de réduire la pauvreté à Madagascar par la relance d'une croissance durable et inclusive.** Dans ce but, le nouveau cycle de programmation s'articulera autour des trois objectifs stratégiques suivants: (i) Contribuer à la stabilité politique et à la résilience du pays par le renforcement de la bonne gouvernance, et de l'Etat de droit; (ii) Contribuer à la relance économique et au développement durable, par l'amélioration des infrastructures et le soutien au développement rural; (iii) Contribuer à l'amélioration des services de base et au renforcement des structures et processus nationaux fournissant ces services.

Il s'agit d'une réponse intégrée, concentrée, élaborée en concertation avec le gouvernement malgache, qui s'inscrit dans les axes et zones géographiques prioritaires du PND. Cette réponse est également le résultat de concertations avec les États membres de l'UE (dans la perspective d'une future programmation conjointe), la société civile, le secteur privé, et l'ensemble des autres bailleurs. Elle permet une complémentarité des interventions tout en cherchant un effet de levier des actions de l'UE. Dans un contexte où les besoins et les

---

<sup>5</sup> Projets PASSOBA Education; PASSOBA santé; DINIKA société civile; PROCOM appui à l'emploi et à l'intégration régionale; AINA, ASARA, ASA et AREA développement rural et eau; HIMO et Dégâts climatiques sur les infrastructures.

<sup>6</sup> Déclaration du 4<sup>ème</sup> sommet UE-Afrique des 2-3 avril 2014, Bruxelles

<sup>7</sup> COM (2011) 637, Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: Agenda for Change

<sup>8</sup> Source : Nations Unies ; et *a Rights-Based Approach, Encompassing All Human Rights for EU Development Cooperation*: [http://www.eidhr.eu/files/dmfile/SWD\\_2014\\_152\\_F1\\_STAFF\\_WORKING\\_PAPER\\_EN\\_V5\\_P1\\_768467.pdf](http://www.eidhr.eu/files/dmfile/SWD_2014_152_F1_STAFF_WORKING_PAPER_EN_V5_P1_768467.pdf)

priorités sont considérables<sup>9</sup>, mais où l'aide publique à Madagascar est une des plus faibles au monde<sup>10</sup>, l'apport de l'UE cherche à capter des financements additionnels auprès d'autres bailleurs, d'organismes financiers et du secteur privé, pour catalyser la reprise économique. Dans cette logique, la réponse de l'UE est cohérente avec le Programme Indicatif Régional, l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APE-I) ainsi que d'autres initiatives globales dont Madagascar bénéficie<sup>11</sup>.

Le calendrier des interventions vise à impulser une réponse forte en début de période 11<sup>ème</sup> FED afin de soutenir massivement la sortie de crise et la relance économique et sociale. La concentration des interventions du 11<sup>ème</sup> FED, et leur complémentarité y compris avec les projets en cours, contribuera à améliorer le climat des affaires, ce qui favorisera le développement industriel et agricole, et les échanges commerciaux. Cette réponse tient compte des recommandations de l'évaluation de la coopération de l'UE avec la République de Madagascar portant sur la période 2002-2013<sup>12</sup>. Les actions déjà financées<sup>13</sup> au cours de l'année 2014 et 2015 au titre du mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement ("Bridging Facility"), sont totalement intégrées dans ce Programme Indicatif.

L'UE a tiré les leçons des crises passées et propose une réponse qui puisse s'adapter à l'évolution du contexte et des besoins. Cette flexibilité se traduira par des adaptations éventuelles suite à des revues ad hoc et/ou à mi-parcours.

Pour atteindre ses objectifs, l'UE mobilisera l'ensemble des instruments dont elle dispose, y compris le dialogue politique<sup>14</sup> et sectoriel, basé sur des engagements mutuels. Elle continuera d'assurer un rôle moteur particulièrement dans ses secteurs de concentration.

## 1.2. Choix des secteurs

En coordination avec le gouvernement et les autres bailleurs, trois secteurs d'intervention complémentaires sont retenus pour l'action du 11<sup>ème</sup> FED : **(i) la gouvernance et le renforcement des politiques publiques, (ii) les infrastructures en support au développement économique, (iii) le développement rural.**

Tandis que le premier secteur a une portée nationale, les deux autres secteurs se concentreront pour l'essentiel au niveau de 3 zones géographiques en lien avec un port d'importance régionale : la zone Nord (port de Diego-Suarez), la zone Sud/Sud-Est (port de Fort Dauphin) et la zone Centre (de la Capitale au port de Tamatave). Ces zones présentent des défis importants en termes de pauvreté, d'inégalité, d'insécurité, de menaces de radicalisation, d'enclavement, et de pression démographique. Mais elles ont également un fort potentiel de développement économique porteur de croissance et d'emplois.

### 1.2.1. Premier secteur de concentration: Gouvernance et renforcement des politiques publiques (Code CAD 151).

L'économie malgache a enregistré une croissance estimée à 2,4 % en 2013<sup>15</sup> et à 3 %<sup>16</sup> en

<sup>9</sup> Pour la période 2015-2019, le montant des dépenses dans le secteur public nécessaire pour financer l'objectif de croissance fixé par le PND est estimé à 35 173 milliards d'Ariary, l'équivalent de 14 571 millions de USD : source PND 2015-2019.

<sup>10</sup> Source : OCDE

<sup>11</sup> L'Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC+), Fonds Mondial, Global Alliance for Vaccination and Immunization (GAVI) et Global Partnership for Education (GPE)

<sup>12</sup> Évaluation de la coopération de l'UE avec la République de Madagascar 2002-2013, rapport mars 2015

<sup>13</sup> Madagascar a bénéficié d'une avance de 97 millions d'euros au titre du 11<sup>ème</sup> FED sous le mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement

<sup>14</sup> Selon l'article 8 de l'Accord de Cotonou

<sup>15</sup> Source : Loi de finance rectificative 2014 d'Août 2014

<sup>16</sup> Source : Loi de finance 2015 ; décembre 2014

2014, tirée principalement par le secteur secondaire. Cependant il demeure insuffisant au regard de la croissance de la population estimé à 2,9 % et des ambitions du PND<sup>17</sup>. Au niveau de la balance des paiements, le solde s'est gravement détérioré en raison de la contraction des Investissements Directs Étrangers (IDE). La forte réduction des ressources extérieures (prêts, projets et subventions), conjuguée avec la contre-performance des recettes publiques<sup>18</sup>, a provoqué une réduction drastique des dépenses publiques jusqu'à 14 % du PIB en moyenne entre 2009-2013 contre 18,6 % en 2008<sup>19</sup>. L'environnement des affaires reste peu favorable et le rapport "Doing Business 2015" classe Madagascar 163<sup>ème</sup> sur 189 économies, en recul de 6 places par rapport à 2014<sup>20</sup>.

Un environnement macroéconomique stable est une condition indispensable pour une croissance économique forte. Le gouvernement a grandement besoin d'espace budgétaire pour assurer la restauration rapide et durable des services publics et la relance par les investissements publics.

Les problèmes de gouvernance contribuent de manière significative à la fragilité du pays. Ils concernent aussi bien l'organisation et la capacité de l'administration, que la corruption et la mauvaise gestion favorisés par l'impunité généralisée. Pour restaurer la confiance, il est primordial que le gouvernement puisse mettre en œuvre les réformes structurantes qui renforcent l'action de l'administration au service de la population.

La crise de 2009-2013 a accentué la non-satisfaction des besoins de la population en services de base notamment dans la santé, l'éducation et la sécurité<sup>21</sup>. Le taux de consultations dans les Centres de Santé de Base est passé de 38,2 % en 2012 à 29,2 % en 2013<sup>22</sup>. En 2012, près de 30 % d'enfants ne fréquentaient plus l'école primaire<sup>19</sup> contre 3 % en 2006. La délivrance des services publics est affectée par l'insuffisance budgétaire généralisée à tous les ministères. En effet, le budget de Madagascar est un des plus réduits au monde compte tenu de son PIB et de sa population. Ceci est dû essentiellement à un taux de pression fiscale très faible, aux nombreuses entreprises qui travaillent dans l'informel, à la corruption, et à une aide au développement réduite. La délivrance des services est également affectée par les problèmes de gestion de l'administration (ressources humaines et matérielle) et des finances publiques (absence de planification et de priorisation des politiques publiques, inadéquation des ressources affectées avec les objectifs affichés, déficience dans le contrôle des tâches de l'administration etc.).

C'est la redynamisation des politiques publiques qui permettra à Madagascar de reprendre le chemin de la bonne gouvernance fortement mise à mal après ces 5 années de crise. Elle vise les réformes structurantes (macroéconomie, gestion des finances publiques, gestion de la fonction publique, justice), ainsi que les stratégies de délivrance des services de base (comme l'éducation, la santé, la justice). L'amélioration conjointe de ces deux types de politiques publiques renforcera l'administration dans sa fonction première qui est de délivrer des services de qualité.

Dans ce contexte socio- économique et institutionnel, le 11<sup>ème</sup> FED accompagnera le Gouvernement selon les axes suivants:

---

<sup>17</sup> Le Plan national de développement prévoit deux scénarios de croissance : un scénario "de base" (objectif 5 % en 2019) et un scénario "objectif" (objectif 10,5 % en 2019).

<sup>18</sup> Les recettes publiques (hors dons) sont estimées à 11,1 % du PIB à fin 2014 et sont inférieures à la moyenne SADC (28,8 %) et de la COMESA (17,6 %) – source FMI

<sup>19</sup> Source : PND 2015-2019

<sup>20</sup> Source : Doing Business Banque Mondiale (le rapport 2015 constitue une appréciation de la situation de juillet 2013 à juin 2014)

<sup>21</sup> Selon la Banque Mondiale, Madagascar n'est pas, à ce jour, en mesure d'atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 - source : Banque mondiale (2013)

<sup>22</sup> Source : PND 2015-2019

**L'amélioration de la gestion des finances publiques** permettant la relance de l'économie malgache. Les réformes qui seront appuyées par le 11<sup>ème</sup> FED concernent l'amélioration du processus de préparation budgétaire, la gestion de la trésorerie, le renforcement du contrôle et du suivi judiciaire des infractions constatées, et l'accroissement de la redevabilité en vue d'améliorer l'efficacité et la qualité de la dépense publique<sup>23</sup>.

**L'amélioration de l'efficacité de l'administration publique.** Il s'agira de renforcer son organisation (coordination intersectorielle, planification) et la gestion des ressources humaines. Ces réformes structurantes seront cohérentes et complémentaires aux actions de renforcement de la société civile et du secteur privé en cours sous les 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> FED.

**Le renforcement de la redevabilité de l'administration publique et la lutte contre la corruption.** Elle accompagnera l'amélioration des performances du système judiciaire (pénal et administratif), le renforcement des organes de contrôle (y compris l'assemblée nationale) et de lutte contre la corruption. Il pourra également contribuer à la transition progressive de l'économie informelle vers l'économie formelle en s'appuyant sur la nouvelle approche de l'Organisation Internationale du Travail<sup>24</sup>. Ces appuis seront complétés par des interventions en faveur de la société civile (financées dans le cadre du FED et/ou des lignes thématiques du Budget de l'UE)<sup>25</sup>. Les projets de Gouvernance et renforcement des politiques publiques porteront une attention particulière au genre.

La mise en place de mesures permettant **l'amélioration des prestations des services de base** (en quantité et en qualité) notamment dans l'éducation et la santé. La réponse de l'UE capitalisera l'expérience des projets santé et éducation en cours sous le 10<sup>ème</sup> FED. Une attention particulière sera portée à la déconcentration des systèmes en vue d'une répartition plus équitable des services de l'État.

Les actions déjà financées en 2014 et 2015 au titre du Mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> FED<sup>26</sup> forment déjà la base et sont partie intégrante de ce secteur. Il s'agit en particulier de l'aide budgétaire sous forme de "contrat de consolidation de l'appareil de l'état" (State Building Contract-SBC) et le programme "d'appui à l'administration pour tous" (programme NFD).

### **1.2.2. Deuxième secteur de concentration: infrastructures en support au développement économique (Code CAD 200).**

Le manque d'infrastructures structurantes et leur vétusté est une entrave majeure au développement économique et social du pays, et un facteur de vulnérabilité de la population. Le déficit d'investissements et d'entretien, ainsi que les effets des aléas climatiques récurrents contribuent à leur forte dégradation. Malgré un positionnement géostratégique favorable aux échanges internationaux, le commerce inter-régional reste peu développé par manque d'infrastructures adéquates.

Au niveau des infrastructures routières, Madagascar a perdu en moyenne 1.000 km de routes par an sur la période 1970-2000<sup>27</sup>. Fin décembre 2013, les routes en bon état ne représentaient

---

<sup>23</sup> Dans le cadre de la division du travail, l'appui nécessaire à l'élargissement de l'assiette fiscale est effectué par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la France.

<sup>24</sup> Recommandation N°204 de juin 2015 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui prend en compte le contexte national en associant les autorités publiques, les entreprises et acteurs de l'économie informelle et formelle, les organisations syndicales et la société civile.

<sup>25</sup> Programme d'appui à la Société Civile du 10<sup>ème</sup> FED et ligne thématique Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH).

<sup>26</sup> Madagascar a bénéficié d'une avance de 97 millions d'Euros au titre du 11<sup>ème</sup> FED sous le mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement.

<sup>27</sup> Source : PND 2015-2019



que 10 % de l'ensemble du réseau routier malgache et la proportion des communes accessibles par voie de surface était estimée à 40 %<sup>28</sup>.

Les infrastructures de production et de distribution d'électricité ne satisfont pas la demande liée au développement économique et à la croissance démographique. En 2013, seuls 12 à 13 % de la population avait accès à l'électricité<sup>29</sup>, et en 2015 le rapport "doing business" classe Madagascar 189<sup>ème</sup> sur 189 pays en termes de raccordement à l'électricité<sup>30</sup>. Les produits pétroliers occupent une place importante dans la production de l'électricité tant du côté de la Société étatique de distribution d'Eau et d'Électricité JIRAMA<sup>31</sup> que des opérateurs privés. Si le potentiel en énergies renouvelables est considérable, il est insuffisamment valorisé. En termes d'hydroélectricité, seuls 165 MW sont exploités sur un potentiel estimé à 7.800 MW<sup>32</sup>. Avec une moyenne de 2.000 kWh/m<sup>2</sup>-an, le potentiel en énergie solaire est également très élevé.

La capitale et son agglomération, qui concentre la moitié de la population urbaine et une grande partie des entreprises, génère plus de 30 % du PIB<sup>33</sup>. La situation sanitaire y est précaire du fait de la dégradation progressive de la qualité de l'approvisionnement en eau. En 2015, le taux d'accès à l'eau potable était estimé à 35 % et moins d'un quart de la population disposait d'un branchement privé<sup>34</sup>.

Pour permettre une relance économique rapide du pays, le 11<sup>ème</sup> FED accompagnera le gouvernement malgache par une remise en état et le développement des infrastructures nécessaires au désenclavement et à l'intégration régionale et internationale. Cette priorité concernera l'amélioration de la mobilité ainsi que l'accès à l'énergie et à l'eau dans les zones géographiques définies.

Dans la continuité des interventions des FED précédents, le 11<sup>ème</sup> FED **améliorera la mobilité des personnes et des biens par la réhabilitation de connexions routières**. Le 11<sup>ème</sup> FED contribuera ainsi à la réhabilitation d'axes routiers qui permettront le désenclavement de zones à fort potentiel économique, et faciliteront les exportations. Les tronçons prioritaires identifiés incluent à ce stade les routes nationales suivantes : la Route Nationale (RN) 13 (105 km), la RN 6 (230 km), la Route Nationale Temporaire (RNT) 12A (240 km), la RN 5 (100 km), la RN 5A (160 km), ainsi que des portions de rocadés d'Antananarivo. Les projets routiers bénéficieront d'un volet d'actions sociales d'accompagnement et de genre.

Le 11<sup>ème</sup> FED contribuera à améliorer **l'accès à l'électricité** dans les zones ciblées. Il pourra participer à l'extension/la réhabilitation d'infrastructures existantes pour la production d'électricité (d'origine renouvelable), au transport d'énergie, ainsi qu'à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique. Ceci bénéficiera à tous les secteurs socio-économiques du pays. Les activités entreprises dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED s'aligneront sur la Stratégie Nationale en matière d'Énergie. Un effet de levier sur les ressources financières sera recherché en promouvant les investissements du secteur privé et/ou d'institutions financières.

Le 11<sup>ème</sup> FED **améliorera l'accès à l'eau potable de la capitale et de son agglomération** en concentrant ses actions sur le renforcement des dispositifs de production et de distribution d'eau potable, à travers la réactivation d'un projet, prévu pour être cofinancé par la Banque

---

<sup>28</sup> Source : PND 2015-2019

<sup>29</sup> Source : Rapport Banque Mondiale "Opportunités et défis pour une croissance inclusive et résiliente" ; 2014

<sup>30</sup> Indice Doing Business 2015

<sup>31</sup> Société étatique de distribution d'Eau et d'Électricité (Jiro sy Rano Malagasy)

<sup>32</sup> Source : PND 2015-2019

<sup>33</sup> Source : PND 2015-2019

<sup>34</sup> Source : JIRAMA

Européenne d'Investissement et la Facilité Eau du FED, mais qui n'a pas abouti en raison de la crise de 2009. Les interventions du 11<sup>ème</sup> FED soutiendront également l'assainissement de la capitale en complémentarité avec le programme d'**assainissement** soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD)<sup>35</sup>.

La gouvernance du secteur des infrastructures en support au développement économique est considérée comme critique dans le PND. C'est pourquoi, dans le 11<sup>ème</sup> FED, **des mesures d'accompagnement permettront d'améliorer la gestion et la durabilité des investissements**. Les actions et le dialogue politique se concentreront sur le renforcement de la gouvernance sectorielle. Les mesures environnementales et l'adaptation et l'atténuation au changement climatique seront également prises en compte.

### **1.2.3. Troisième secteur de concentration: Développement rural (Code CAD 300).**

Le secteur Agricole<sup>36</sup> malgache pris dans son ensemble (agriculture, élevage, pêche, foresterie) englobe 85 % des emplois et 60 % des jeunes<sup>37</sup>. Cependant, ce secteur affiche une faible performance et ne répond pas aux besoins d'une population en forte croissance. Les techniques culturales traditionnelles qui prédominent, génèrent de faibles rendements et très peu de surplus commercialisable (50% de la production est autoconsommée). Cette faiblesse, couplée à la persistance de certains comportements culturels, entretient une situation de forte insécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2012, les 3/4 de la population n'atteignaient pas le niveau minimum d'apport calorique journalier, la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins 5 ans était de 47,3 %, et la malnutrition aiguë de 8,6 %<sup>38</sup>.

La productivité du secteur stagne en raison de plusieurs problèmes parmi lesquels: l'enclavement des zones de production; la taille des exploitations (50% des paysans cultivent moins de 1 ha, et seulement 4,8% plus de 4 ha); l'insécurité foncière; le manque d'accès aux intrants, aux financements, aux technologies appropriées et aux conseils de qualité; la faible structuration des chaînes de valeur; la vétusté et le manque d'entretien des infrastructures hydro-agricoles, et l'insuffisance en termes de recherche et de vulgarisation.

La faible performance du secteur est également liée à des déficiences en matière de gouvernance. L'évolution institutionnelle des dernières années a conduit à la création d'une multitude d'institutions, aboutissant à un manque de coordination et de cohérence des diverses interventions. Le secteur est marqué par la faiblesse des institutions publiques et des organisations de producteurs. Les trafics de ressources naturelles constituent également une grave menace pour les écosystèmes du pays.

Les producteurs sont par ailleurs très vulnérables aux risques climatiques et acridiens récurrents (cyclones, sécheresses, inondations) ainsi qu'au changement climatique. Le potentiel en terres et en ressources hydriques est faiblement valorisé, ou est exploité de manière irrationnelle (érosion, feux de brousse dégradant les ressources, etc.). L'agriculture malgache se doit d'être plus compétitive pour renforcer son positionnement, notamment sur les marchés régionaux. Dans ce sens, la signature de l'Accord de Partenariat Économique Intérimaire (APE-I) en Août 2009 offre des opportunités additionnelles.

Pour faire face à ces défis, le 11<sup>ème</sup> FED accompagnera **l'opérationnalisation des institutions publiques et parapubliques** pour leur implication effective dans la mise en

---

<sup>35</sup><http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afr/madagascar/Projets-Madagascar/desenclavement-asainissement-quartiers-prioritaires-antananarivo>

<sup>36</sup> Le terme Agricole avec majuscule se rapporte à l'ensemble: agriculture, élevage, pêche et foresterie

<sup>37</sup> Source : Compact PSAEP - PDDAA

<sup>38</sup> Source PND 2015

œuvre des réformes du secteur. Ceci se concrétisera par l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme sectoriel agriculture, élevage et pêche (PSAEP), soutenu notamment par l'UE. Le PSAEP s'intègre dans le cadre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le pacte d'engagement (COMPACT) a été signé en juin 2014. Ces appuis pourraient servir à préparer un futur contrat de réforme sectorielle. Les interventions du 11<sup>ème</sup> FED accompagneront les efforts du Gouvernement pour l'amélioration de la gouvernance du secteur, ainsi que l'amélioration du cadre législatif et réglementaire pour favoriser l'investissement dans le respect de l'environnement (foncier, cadre des Zones d'Investissement Agricole à construire, cadre santé animale, cadre semencier, etc.) ainsi que la lutte contre les trafics de faune et de flore. Le 11<sup>ème</sup> FED s'inscrira dans la politique de développement du secteur et de ses sous-secteurs. Il prendra en considération les autres politiques et stratégies existantes ou en cours de révision, tels que la Lettre de Politique Foncière, la Charte de l'Environnement, la Politique Forestière et le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique, ainsi que les engagements pris dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES).

Le 11<sup>ème</sup> FED accompagnera le **renforcement des capacités des services de formation, de conseil et de recherche**. En particulier, le 11<sup>ème</sup> FED permettra le renforcement des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et leurs organisations faitières dans leurs capacités à offrir des services à leurs membres et en termes de gouvernance. Les partenariats public-privé seront également encouragés.

Le 11<sup>ème</sup> FED appuiera également **la promotion de chaînes de valeur à travers des investissements dans les infrastructures et un meilleur accès aux financements**. Les actions seront menées au profit des exploitations familiales et des opérateurs économiques. La demande du marché (local, national, international) guidera les interventions. Celles-ci favoriseront l'émergence de différentes formes de coopération entre les exploitations familiales, leurs organisations, les opérateurs de marché et les industries. La création de valeur ajoutée locale et nationale sera recherchée. L'appui aux infrastructures sera orienté vers l'accès aux marchés. La problématique du financement du secteur sera abordée au niveau central et à travers la complémentarité des fonds mis en place par l'État et le secteur financier, ainsi que la gestion des risques agricoles. Les interventions du 11<sup>ème</sup> FED soutiendront également la promotion de la gestion durable des ressources naturelles. Les mesures environnementales (gestion des bassins versants, gestion des feux et des ressources en eau, gestion des aires protégées...) et l'adaptation et l'atténuation au changement climatique seront ainsi prises en compte.

Les interventions du 11<sup>ème</sup> FED appuieront **la promotion et le renforcement de l'éducation nutritionnelle** au niveau des exploitations agricoles familiales. Ceci complétera les appuis aux chaînes de valeur contribuant à l'augmentation et à la diversification de la production. Par ailleurs, le 11<sup>ème</sup> FED soutiendra **l'amélioration de la résilience des populations aux effets des crises et du changement climatique** par la mise en œuvre de mesures d'accompagnement appropriées (infrastructures de base, renforcement des moyens de subsistance, préparation aux risques de catastrophes, etc.). Le soutien de l'UE se fera en cohérence avec les principes définis dans le Plan National d'Action pour la Nutrition, le Plan National d'Adaptation de Lutte contre le changement Climatique, et la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes.

#### **1.2.4 Interactions et complémentarités des secteurs**

Les 3 secteurs de concentration présentent des interactions et des complémentarités étroites et

fortes, notamment le lien transversal d'amélioration de la gouvernance et de renforcement des politiques publiques de qualité. Ceci est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Complémentarité : lire de gauche vers la droite	Gouvernance et renforcement des politiques publiques	Infrastructures en support au développement économique	Développement rural
Gouvernance et renforcement des politiques publiques		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des réformes pour lutter contre la corruption</li> <li>• Meilleure résolution des contentieux pour le secteur privé</li> <li>• Amélioration des capacités de planification et budgétisation</li> <li>• Amélioration du contrôle et du suivi des fonds sectoriels et d'entretien, et des établissements publics</li> <li>• Appui à la redevabilité de l'administration</li> <li>• Contribution à la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des réformes de lutte contre la corruption pour une meilleure attractivité du secteur (investissement) et de lutte contre le trafic de ressources naturelles pour la protection de la biodiversité et services associés.</li> <li>• Amélioration des capacités de planification et budgétisation dans le secteur</li> <li>• Meilleure résolution des contentieux pour le secteur privé</li> <li>• Appui à la redevabilité de l'administration</li> </ul>
Infrastructures en support au développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désenclavement des pôles économiques et administratifs pour la délivrance des services de base</li> <li>• Incitation à la redevabilité de l'administration envers les partenaires privés</li> <li>• Contribution à l'amélioration de la situation d'insécurité des personnes</li> <li>• Amélioration de la compétitivité</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés nationaux et régionaux (intrants et productions)</li> <li>• Amélioration de la mobilité des personnes, des biens et des services et de l'accessibilité aux infrastructures</li> <li>• Prix et délais des transports</li> <li>• Création et amélioration des facteurs de production et de leur compétitivité</li> <li>• Amélioration de la situation sécuritaire</li> <li>• Facilitation de la réponse aux urgences</li> <li>• Diversification des emplois</li> </ul>
Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de revenus, valeur ajoutée et de ressources internes</li> <li>• Incitation à la redevabilité de l'administration / Organisations Professionnelles Agricoles</li> <li>• Amélioration du climat des affaires par la réforme foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accroissement des revenus agricoles contribue à la viabilité des infrastructures</li> <li>• Meilleure prise en compte de l'environnement</li> </ul>	

Compte tenu de l'importance des technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de leurs applications comme vecteurs de croissance durable et inclusive, une attention sera accordée, le cas échéant, à la promotion des TIC dans les secteurs de concentration lors de la mise en œuvre du PIN.

## 2. Aperçu financier

(Montants indicatifs)

Désignation	Montant En million €	En % du total
Secteur 1 : Gouvernance et renforcement des politiques publiques	145	28,0 %
Secteur 2 : Infrastructures en support au développement économique	230	44,5 %
Secteur 3 : Développement rural	130	25,0 %
Appui à la société civile	8	1,5 %
Appui aux fonctions de l'Ordonnateur National	3	0,6 %
Facilité de Coopération Technique	2	0,4 %
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>100 %</b>

## 3. Soutien de l'UE par secteur

### 3.1. Premier secteur de concentration : Gouvernance et renforcement des politiques publiques

(Montant indicatif : 145 millions d'euros)

**3.1.1. L'objectif général** est de contribuer à renforcer l'Etat de droit et la démocratie pour une croissance inclusive. **L'objectif spécifique** (OS) suivant sera poursuivi :

OS1. Renforcer la capacité de l'Etat à consolider le développement économique, la stabilité et la délivrance des services publics de base

Pour cet objectif spécifique, **les principaux résultats** attendus sont :

**R1.1.** La gestion et la transparence des finances publiques sont améliorées

**R1.2.** L'efficacité du fonctionnement de l'administration publique est améliorée

**R1.3.** La redevabilité de l'administration publique et la lutte contre la corruption sont renforcées

**R1.4.** Les prestations des services de base sont améliorées

Modalités générales d'intervention :

L'intervention du 11<sup>ème</sup> FED se structure en deux phases :

- L'appui financé sous le mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> FED visant à permettre à l'Etat de faire face aux dépenses les plus urgentes (notamment dans les secteurs sociaux) et à accompagner la mise en œuvre des grandes réformes nécessaires (ou leur continuation) en

matière d'efficacité de l'administration et de bonne gouvernance. Cet appui est mis en œuvre à travers un "Contrat relatif à la construction de l'appareil de l'État" sur 2 ans (2014-2015), et un programme de renforcement de l'administration publique<sup>39</sup> sur la période 2015-2021.

- La poursuite de cette approche sous forme d'appui budgétaire et/ou programme.

### **3.1.2. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe N°3.**

### **3.1.3. La coordination des donateurs et le dialogue politique**

Ce secteur de concentration fait référence à plusieurs groupes de coordination thématique : le Comité d'Orientation et de Suivi du Programme de Renforcement de l'Efficacité de l'Administration (COS/PREA basé à la Présidence, et siège du programme NFD), le Cadre de Partenariat (groupe macroéconomique et finances publiques), le groupe Santé, le groupe Éducation, le groupe Gouvernance Locale, et le groupe Secteur Privé. Le dialogue politique et sectoriel existant (impliquant l'État, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers et la société civile) sera renforcé, car il est essentiel dans la mise en œuvre des actions visées par ce secteur, en lien avec les autres secteurs de concentration. Le financement du 11<sup>ème</sup> FED sera cohérent avec les appuis des autres bailleurs dont la France, le FMI (Fonds monétaire international), la BM (Banque Mondiale), la BAD (banque Africaine de Développement), l'USAID (United States Agency for International Development), la Norvège, la JICA (Japan International Cooperation Agency), les Nations Unies.

### **3.1.4. Les engagements financiers et politiques du gouvernement**

L'Axe 1 du PND 2015-2019 est consacré à la « Gouvernance, État de Droit, Sécurité, Décentralisation, Démocratie, Solidarité nationale ». L'État a déjà pris un certain nombre de mesures en lien avec ce secteur de concentration, notamment la redynamisation du Programme de Renforcement de l'Efficacité de l'Administration. Dans sa loi de finances de 2015, sur un budget total de 4.317 Milliards d'Ariary (équivalent à environ 1,4 milliards d'euros), l'État prévoit de consacrer 30,5 % de son budget au Ministère des finances et du budget, 16,5 % au Ministère de l'éducation nationale, 7,7 % au Ministère de la santé publique, 2,6 % au Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, 2,1 % au Ministère de la justice, et 0,2 % au Ministère de l'industrie, du développement du secteur privé et des petites et moyennes entreprises.

### **3.1.5. L'évaluation environnementale**

Des actions en matière d'identification, d'atténuation et de suivi des effets des trafics illicites sur l'environnement et sur la population pourront être développées.

### **3.1.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle:**

La matrice ci-dessous identifie les risques contextuels, de mise en œuvre, et institutionnels, ainsi que les mesures d'atténuation ou d'acceptation.

---

<sup>39</sup> « Ny Fanjakàna Ho an'ny Daholobe » - NFD - Une administration au service de tous

Risques	Éléments de réponse :
<b>Risques contextuels</b>	
• Situation sécuritaire se dégrade dans le pays	Atténuation : • Veille autour des perturbations sécuritaires et ajustement des activités
• Stabilité politique non assurée	Atténuation : • Dialogue politique continu • Coordination des partenaires (Groupes de coordination ; Groupe de Dialogue Stratégique) • Appui à la société civile : rôle de contre-pouvoir et d'accompagnement de l'État
<b>Risques liés à la mise en œuvre</b>	
• Faible capacité des partenaires en termes d'absorption des fonds	Acceptation et atténuation : • Mise en place de dispositifs d'appui et de renforcement de capacités • Renforcement du dialogue avec l'administration publique dans le cadre de la coordination des donateurs • Adaptation des modalités de mise en œuvre
• Risque de mauvaise gestion fiduciaire	Atténuation : • Mise en place de dispositifs d'appui et de renforcement de capacités • Renforcement des contrôles et des audits
<b>Risques institutionnels</b>	
• Insuffisance de volonté politique dans l'application des réformes (corruption ? )	Atténuation : • Mise en place de dispositifs de suivi / redevabilité en particulier avec les acteurs non-étatiques • Progressivité des réformes, engagements mutuels suivis par le dialogue politique et sectoriel
• Instabilité des institutions (réorganisation ministérielle,...)	Acceptation et atténuation • Ciblage des appuis aux directions techniques et aux opérateurs privés • Adaptation des modalités de mise en œuvre

### 3.2. Deuxième secteur de concentration : infrastructures en support au développement économique

(Montant indicatif : 230 millions d'euros)

#### 3.2.1. L'objectif général est de renforcer le capital "infrastructures" en support au développement économique. L'objectif spécifique (OS) suivant sera poursuivi :

OS1. Améliorer les infrastructures permettant le développement des pôles à fort potentiel économique, et garantir leur durabilité.

#### 3.2.2. Pour cet objectif spécifique, les principaux résultats attendus sont :

**R1.1.** La mobilité des personnes et des biens est améliorée par la réhabilitation des connexions routières

**R1.2.** L'accès à l'électricité est augmenté

**R1.3.** L'accès à l'eau potable de la Capitale et de son agglomération est amélioré

**R1.4.** La gestion et la durabilité des investissements sont améliorées par des mesures d'accompagnement

#### Modalités générales d'intervention :

L'intervention du 11<sup>ème</sup> FED se fera principalement sous forme de projets. Pour maximiser

l'impact des actions, le 11<sup>ème</sup> FED cherchera un effet de levier à travers un mixage de financements publics et privés, prêts et dons (*blending*). Le Programme Indicatif National (PIN) 11<sup>ème</sup> FED cherchera des complémentarités financières entre autres avec le Programme Indicatif Régional, la Banque Européenne d'Investissement et l'Agence Française de Développement.

### **3.2.3. Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe N°3.**

### **3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique**

La coordination des principaux partenaires techniques et financiers redémarre à travers les groupes sectoriels, suivant le principe de coprésidence avec les Ministères de tutelle : i) Groupe de coordination Énergie dont l'UE, la BM, l'Allemagne, la France, la BAD, JICA, l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel); ii) Groupe de coordination Infrastructures routières dont l'UE, la BM, la BAD, l'AFD ; iii) Groupe de coordination Eau potable / Assainissement dont l'UE, l'AFD, la BM, la BAD, l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Le dialogue sectoriel et politique existant sera maintenu avec les différents acteurs (État, secteur privé, Partenaires Techniques et Financiers, société civile), pour la définition et la mise en œuvre des politiques, et de la gouvernance sectorielle.

### **3.2.5. Engagements financiers et politiques du gouvernement**

Les grandes orientations stratégiques du gouvernement sont définies dans le PND 2015-2019 et visent à travers l'axe 3 « la croissance inclusive et l'ancrage territorial du développement en se focalisant en autres sur : i) le renforcement des infrastructures d'épaullement et structurantes, ii) le développement du secteur privé et les secteurs relais ». Dans ce sens, dans sa loi de finances de 2015, l'État a prévu de consacrer 5,4 % du budget au Ministère des travaux publics ; 1,5 % au Ministère d'État chargé des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; 0,8 % au Ministère de l'eau ; 0,8 % au Ministère des transports et de la météorologie ; 0,6 % au Ministère de l'énergie.

### **3.2.6. L'évaluation environnementale**

Conformément à la législation nationale, et en cohérence avec les exigences de l'UE, les projets du 11<sup>ème</sup> FED feront l'objet d'études d'impact environnemental et/ou d'un programme d'engagement environnemental. Des actions d'identification, d'atténuation et de suivi des impacts sur l'environnement et la population seront développées. L'adaptation au changement climatique et, selon les besoins, la dimension sécurité des usagers, seront prises en compte dans la conception des projets.

### **3.2.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :**

La matrice ci-dessous identifie les risques contextuels, de mise en œuvre, et institutionnels, ainsi que les mesures d'atténuation ou d'acceptation.



Risques	Éléments de réponse :
<b>Risques contextuels</b>	
• Situation sécuritaire se dégrade dans le pays	Atténuation : • Veille autour des perturbations sécuritaires et ajustement des activités
• Stabilité politique non assurée	Atténuation : • Dialogue politique continu • Coordination des PTF • Appui à la société civile dans son rôle de contre-pouvoir et d'accompagnement de l'État
• Risques climatiques	Climate proofing des infrastructures
<b>Risques liés à la mise en œuvre</b>	
• Capacité d'absorption limitée des partenaires nationaux qui limite la mise en œuvre	Acceptation et atténuation : • Dispositifs d'appui et de renforcement de capacités • Dialogue avec l'administration publique dans le cadre de la coordination des donateurs • Adaptation des modalités de mise en œuvre
• Risque de mauvaise gestion fiduciaire	Atténuation : • Mise en place de dispositifs d'appui et de renforcement de capacités • Renforcement des contrôles et des audits
• Peu d'incitation aux investissements du secteur privé	Atténuation : • Amélioration des conditions pour un climat favorable des affaires (justice et fiscalité) • Utilisation du blending
<b>Risques institutionnels</b>	
• Non-respect des politiques sectorielles	Atténuation : • Mise en place de dispositifs de partage d'information • Renforcement du dialogue entre secteur public, secteur privé, PTF et société civile

### 3.3. Troisième secteur de concentration : Développement rural

(Montant indicatif : 130 millions d'euros)

**3.3.1. L'objectif général** est de promouvoir un secteur Agricole durable et compétitif et renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il se décline en **trois objectifs spécifiques** (OS1, OS2, OS3) seront poursuivis.

**3.3.2.** Pour chacun des objectifs spécifiques, les **principaux résultats** attendus sont :

OS1. Améliorer la gouvernance du secteur pour permettre une croissance agricole inclusive et une utilisation durable des ressources naturelles.

**R.1.1.** Les institutions publiques et parapubliques sont opérationnelles et accompagnent la mise en œuvre des réformes du secteur.

**R.1.2.** Le cadre législatif et réglementaire est amélioré et favorise l'investissement dans le respect de l'environnement.

OS2. Améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles

**R.2.1.** Les capacités des services de formation, de conseil et de recherche sont renforcées au profit des acteurs du secteur.

**R.2.2.** Des chaînes de valeur sont promues à travers des investissements dans les infrastructures (pistes rurales, périmètres irrigués) et un meilleur accès aux financements.

### OS3. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages ruraux

**R.3.1.** L'éducation nutritionnelle est promue et renforcée.

**R.3.2.** La résilience des populations aux effets des crises et du changement climatique est améliorée.

Les questions de genre seront prises en compte notamment en ce qui concerne l'accès aux moyens de production et aux financements. La représentativité des femmes dans les organisations professionnelles sera également considérée.

#### Modalités générales d'intervention :

L'intervention du 11<sup>ème</sup> FED se fera principalement sous forme de projets, en complément, et en synergie avec les principaux bailleurs dans ce secteur (Allemagne, France, BAD, BM, Fonds International de Développement Agricole, U.S, JICA, PAM, UNICEF). Ces appuis pourraient servir à préparer un futur contrat de réforme sectorielle.

**3.3.3 Pour chaque résultat, les indicateurs principaux sont présentés dans la pièce jointe N°3.**

#### **3.3.4 La coordination des donateurs et le dialogue politique**

La coordination dans le secteur Agricole se fait grâce à des plateformes et des groupes sectoriels et thématiques, dont le Groupe des Bailleurs de Fonds du Développement Rural, le Comité de Coordination des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de l'Environnement, et le Comité de Coordination sur le Changement Climatique. À terme, la coordination du secteur regroupera en outre l'État, les organisations professionnelles, les PTF et la société civile. Le dialogue sectoriel et politique existant sera maintenu avec les différents acteurs, pour la définition et la mise en œuvre des politiques, et de la gouvernance sectorielle.

#### **3.3.5 Les engagements financiers et politiques du gouvernement**

La lettre de politique commune aux trois sous-secteurs (LPAEP) est en voie de finalisation. Elle sera opérationnalisée par un Programme National d'Investissement Agriculture Elevage Pêche (AEP) et des Programmes Régionaux d'Investissement AEP.

Les grandes orientations stratégiques du gouvernement dans le PND 2015-2019 visent, à travers l'axe 3, à « la croissance inclusive et l'ancrage territorial du développement ». Dans ce sens, la loi de finances 2015 a réservé au secteur Agricole une allocation de 6,72 % du budget total (7,42 % en tenant compte du budget alloué au Ministère en charge de l'environnement et des forêts). Ceci reste inférieur à l'accord de Maputo qui prévoit 10 % du budget de l'État consacrés au secteur Agricole.

#### **3.3.6 L'évaluation environnementale**

Le profil environnemental pays a été actualisé aux travers des études réalisées respectivement en 2012 et 2013 par le FIDA<sup>40</sup> et la Banque Mondiale<sup>41</sup>. La mise en œuvre des projets du

---

<sup>40</sup> FIDA : Évaluation environnementale stratégique, avril 2012

<sup>41</sup> BM : Country environmental analysis, avril 2013

11<sup>ème</sup> FED respectera la législation nationale en matière de mise en compatibilité des investissements avec l'environnement. L'adaptation au changement climatique sera, entre autres, l'objet d'un projet financé par l'UE<sup>42</sup> à partir de 2016.

### 3.3.7 L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :

Risques	Éléments de réponse :
<b>Risques contextuels</b>	
• Situation sécuritaire se dégrade dans le pays	Atténuation : • Veille autour des perturbations sécuritaires et ajustement des activités
• Risques climatiques	Atténuation : • Mise en place d'un système d'alerte pour la prévention des risques • Mise en œuvre d'actions d'adaptation au changement climatique • Utilisation des fonds d'urgence
<b>Risques liés à la mise en oeuvre</b>	
• Faiblesse de leadership et de coordination	Acceptation et atténuation : • Dialogue sectoriel (État, OPA, PTF) • Maintien du Secrétariat Multi-Bailleurs • Mesures d'accompagnement (appuis techniques, formations...) • Appui à la planification stratégique
• Faible capacité d'absorption des appuis : politique nationale / programmes nationaux non crédibles	Atténuation : • Mise en place de dispositifs d'appui et de renforcement de capacités • Appui à la planification stratégique • Adaptation des modalités de mise en œuvre
<b>Risques institutionnels</b>	
• Absence de consensus entre le secteur public, les OPA et le secteur privé sur les réformes	Atténuation : • Mise en place de dispositifs de partage d'information • Renforcement du dialogue secteur public / secteur privé.
• Instabilité des institutions (réorganisation ministérielle,...)	Acceptation et atténuation : • Ciblage des appuis à l'administration (national et déconcentrés), et aux acteurs privés • Éviter de concentrer les appuis, notamment les formations, sur un nombre limité de personnes

## 4. Appui à la société civile

Le rôle de la société civile, y inclus des partenaires sociaux, est essentiel dans l'atteinte des objectifs du PIN 11<sup>ème</sup> FED pour contribuer à la stabilité politique, la redevabilité des institutions publiques et l'augmentation de la résilience de la société malgache. Ainsi, en conformité avec l'accord de Cotonou et son annexe IV, un montant indicatif de 8 millions d'Euros est affecté au soutien direct à la société civile. L'approche à définir sera basée sur les résultats de l'évaluation du projet d'appui à la société civile en cours (10<sup>ème</sup> FED), et sera en ligne avec la feuille de route de l'UE pour l'engagement de la société civile établie en 2014. Dans ce contexte, le 11<sup>ème</sup> FED permettra l'intégration transversale de la Société Civile comme acteur de gouvernance dans les trois secteurs de concentration.

## 5. Enveloppe B

<sup>42</sup> Alliance Mondiale contre les Changements Climatiques (AMCC+)

Aucune allocation n'est prévue à cet effet. Cependant, en cas de nécessité, une décision de financement destinée à couvrir un besoin de financement imprévu et urgent peut toujours être prise, indépendamment du statut de l'allocation B indicative mentionnée.

## **6. Autres mesures d'appui**

### **6.1. Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions**

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions, ainsi que l'analyse des risques et l'identification de mesures de mitigations, est prévue avec une allocation spécifique d'un montant indicatif de 2 millions d'Euros.

La formulation des nouvelles interventions portera une attention particulière sur les thèmes transversaux tels que les droits humains, le genre et l'environnement.

Enfin, le dialogue de l'UE avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, notamment la société civile et le secteur privé, sera maintenu et renforcé, en vue d'accompagner la mise en œuvre des actions financées par l'UE.

### **6.2. Appui à l'ordonnateur national**

Un montant indicatif de 3 millions d'euros est prévu pour appuyer les fonctions d'Ordonnateur National. Ce montant inclut les 2 millions d'euros engagés en 2015 au titre de la Mécanisme de transition du 11<sup>ème</sup> FED.

## **Pièces jointes**

- 1) Aperçu du pays (indicateurs macroéconomiques et indicateurs dérivés des OMD, ainsi que d'éventuels autres indicateurs pertinents pour le pays, notamment des indicateurs de risque pour les pays où le risque de désastre est récurrent)
- 2) Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur
- 3) Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance (cadre de résultats)
- 4) Carte indicative des pôles de croissance ciblés.
- 5) Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds
- 6) Liste des acronymes

### **Pièce jointe 1 : Indicateurs du développement dans le monde pour Madagascar**

<b>Indicateurs</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Population, total	21 079 532	21 678 934	22 293 914	22 924 851
Croissance de la population (% annuel)	2,81	2,80	2,80	2,79
Superficie (kilomètres carrés)	587 295	587 295	587 295	587 295

<b>Indicateurs</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Densité de la population (personnes par kilomètre carré de superficie des terres)	35,89	37,26	38,32	39,40
Revenu National Brut (RNB), méthode Atlas (\$ US courants)	8 798 329 893	9 080 704 779	9 567 133 479	10 179 515 940
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)	420	420	430	440
PIB (\$ US courants)	8 729 936 136	9 892 702 358	9 919 780 222	10 613 494 031
Croissance du PIB (% annuel)	0,26	1,45	3,03	2,41
Inflation, déflateur du PIB (% annuel)	8,79	8,23	5,49	5,04
Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	28,06	28,37	28,20	26,37
Industrie, valeur ajoutée (% du PIB)	15,94	15,99	16,05	16,15
Services, etc. valeur ajoutée (% du PIB)	56,01	55,64	55,75	57,48
Exportations de biens et de services (% du PIB)	24,97	26,74	29,01	30,07
Importations de biens et de services (% du PIB)	43,05	42,33	43,97	42,99
Formation brute de capital (% du PIB)	20,77	17,61	17,33	15,70
Revenus, hors subventions (% du PIB)	11,23	10,28	..	..
Excédent/déficit de trésorerie (% du PIB)	-0,86	-1,68	..	..
Temps nécessaire pour démarrer une entreprise (jours)	8,00	7,00	9,00	8,00
Crédit intérieur fourni par le secteur bancaire (% du PIB)	10,48	11,82	12,99	15,64
Revenus fiscaux (% du PIB)	9,76	10,10	..	..
Commerce de marchandises (% du PIB)	42,76	45,44	46,47	48,05
Indice des termes de l'échange des marchandises nets (2000=100)	76,84	80,09	80,42	80,96
Stocks de la dette extérieure, total (Dette en cours et décaissée, \$ US courants)	2 699 286 000	2 769 361 000	2 896 398 000	2 848 695 000
Service de la dette totale (% des	3,65	2,14	..	..

<b>Indicateurs</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
exportations de biens, de services et de revenus)				
Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP = balance des paiements BDP, \$ US courants)	808 153 305	809 780 248	812 494 020	837 532 519
Aide publique au développement nette et aide publique reçues (\$ US courants)	470 080 000	443 270 000	378 690 000	499 760 000
Espérance de vie à la naissance, total (années)	63,35	63,80	64,25	64,69
Taux de fertilité, total (naissances par femme)	4,65	4,59	4,53	4,47
Taux de fertilité chez les adolescents (nombre de naissance par 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	127,41	125,13	122,84	120,80
Taux de mortalité infantile, moins de 5 ans (pour 1 000)	63,00	60,60	58,10	56,00
Taux d'achèvement de l'école primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	70,55	71,01	69,54	68,46
Inscriptions à l'école, primaire (% brut)	144,58	144,48	145,19	145,25
Inscriptions à l'école, secondaire (% brut)	..	36,60	38,03	38,39
Ratio filles/garçons des inscriptions au primaire et au secondaire (%)	..	97,11	97,60	98,18
Prévalence du VIH, total (% de la population âgée de 15 à 49 ans)	0,50	0,50	0,40	0,40
Surface forestière (km carrés)	125 530	124 960	124 390	..
Zones terrestres et marines protégées (% du territoire total)	4,47	..	4,72	..
Sources d'eau potable améliorées (% de la population ayant accès)	47,60	48,60	49,60	..
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès)	13,40	13,70	13,90	..
Croissance de la population urbaine (% annuel)	4,80	4,77	4,73	4,69
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0,10	..	..	..

Indicateurs	2010	2011	2012	2013
Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 personnes)	36,58	40,04	39,38	36,91
Utilisateurs Internet (pour 100 personnes)	1,70	1,90	2,05	2,20
Exportations de haute technologie (% des exportations de biens manufacturés)	1,04	8,37	0,37	0,58

Source : Banque Mondiale 2015

### Indicateurs de Doing Business pour Madagascar

Nombre de pays classés : 189

Source : Banque Mondiale, Doing Business report, 2015

Domaines	DB 2015 Classement	DB 2014 Classement	Variation dans le classement
<b>Classement</b>	<b>163</b>	<b>157</b>	<b>↓-6</b>
Création d'Entreprise	37	33	↓-4
Octroi de Permis de Construire	177	175	↓-2
Raccordement à l'électricité	189	188	↓-1
Transfert de Propriété	153	152	↓-1
Obtention de Prêts	180	178	↓-2
Protection des investisseurs minoritaires	87	84	↓-3
Paiement des Taxes et Impôts	65	60	↓-5
Commerce Transfrontalier	109	110	↑1
Exécution des Contrats	146	145	↓-1
Règlement de l'insolvabilité	129	127	↓-2

**Pièce jointe 2 : Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur**

Principaux Partenaires	Secteurs d'intervention	Engagements financiers	Période / durée
BEI	Infrastructures et réponse aux urgences	300 – 400 M€ (prêts)	2016 - 2020
<b>Bilatéral / Pays</b>			
Allemagne / KFW / GIZ	Environnement	24 M€	2014
		21 MEUR	2015
	Énergie (milieu rural)	3,5 M€	2014
		5 MEUR	2015
	Développement Communal et Décentralisation	4 M€	2014
		En cours de validation	2015-2016
	Fonds d'Études et Experts	0,5 M€	2014
		En cours de validation	2015-2016
France / AFD	Secteur urbain – Assainissement	Programmation indicative : 30M€ prêt/an + 12 M€ subvention/an sur 3 ans = 126 M€ dont 50% pour le secteur urbain	2015 - 2017
	Formation professionnelle / Enseignement secondaire		2015 - 2017
	Développement Agricole (dont Agriculture et Environnement)		2015 - 2017
	Appui au secteur privé		2015 - 2017
	Gouvernance	5 M€	2015-2017
	Sécurité, protection civile et défense	1 M€	2015-2017
	Coopération décentralisée (développement local)	18 M€	2015-2017
Norvège	Éducation	7,5 M\$	2014 (secteur similaire en 2015)
	Environnement	1,6 M\$	2014 (Secteur similaire en 2015)
Suisse	Développement rural et économique des territoires (programme MATOY)	6,4 M CHF	2013-2016
	Aide Humanitaire - malnutrition (soutien CICR, PAM,...)	4,5 M€ / an	2015 Renouvelé chaque année
	Contributions ONG	4 M€ / an	2015 Renouvelé chaque année
US / USAID	Santé / Eau, Assainissement, Hygiène	199,5 M\$	2011 - 2018
	Sécurité alimentaire	61 M\$	2014 - 2019
	Environnement	15,55 M\$	2013 - 2015
JICA/Japon	Gouvernance	N.A	2015-2019
	Infrastructures économiques	50,123 M YEN (JICA)	2015-2019
	Secteur social (Éducation et santé)	1,389 M YEN (JICA) + 860 M YEN (projet écoles)	2015-2019
	Développement Rural	3,353 M YEN (JICA) + 30 M YEN (pêche)	2015-2019
	Don : 11 <sup>ème</sup> Hors projet	300 M YEN	2015-2019



Principaux Partenaires	Secteurs d'intervention	Engagements financiers	Période / durée
	Sécurité alimentaire (culture du soja)		
<b>Multilatéral</b>			
Banque Africaine de Développement	Gouvernance (dont appui budgétaire)	Environ 45 M\$	2014-2015
	Infrastructures rurales /Agriculture	149,4 M\$	2014 - 2016
	Transport	64 M \$	2014 - 2016
Banque Mondiale	Urgence	327 M \$	en cours
	Environnement	81,44 M \$	en cours
	Télécommunication	15 M\$	en cours
	Pôles intégrés de croissance II	50 M \$	en cours
	Développement rural (+ micro-crédit)	27,6 M \$	en cours
	Énergie (dont volet énergie PIC II financé par le Fonds OPEP/OFID d'un montant de 15M\$ US : source : PIC)	80 M \$ En cours de discussion – Non acquis	2015-2017
	Développement rural	50 M \$ En cours de discussion – Non acquis	2015-2017
	Pêche	65 M\$ (fonds IDA + fonds régionaux) + 10 M\$ (fonds GEF)	Après 2016
	Protection sociale	35 M \$ En cours de discussion – Non acquis	2015-2017
	Gouvernance (appui aux secteurs publics)	30 M \$ En cours de discussion – Non acquis	2015-2017
Aide budgétaire	45 M \$ En cours de discussion – Non acquis	2015	
FMI	facilité élargie de crédit (FEC)	206 M\$ US Négociation en cours	2015-2017
<b>UN - dont mise en œuvre de projets financés par les bailleurs</b>			
FAO	Développement rural	-	2014-2019
	Environnement (ressources naturelles)		
	Résilience aux catastrophes naturelles		
FIDA	Projet AD2M Phase-2 (Aménagements Hydro-agricoles, sécurisation foncière, Éducation Nutritionnelle, CC)	40,4 M\$ US = 34,4 M\$ US prêt FIDA + 6 M\$ US de Don sur le fonds Adaptation au Changement climatique	2015
	PROSPERER (Micro-entreprises rurales)	19 M\$ US sur prêt FIDA	2015
	Développement rural (Filières agricoles)	50 M\$ US	2016-2018
FNUAP	Gouvernance / Finances publiques / Statistiques	11 M \$ (dont 6M\$ UE)	à partir de 2015
	Santé		
OMS	Santé	5 749 765 \$	2014-2015
ONUDI	Énergie (Hydroélectricité)	2 855 000 \$ + 14 M\$ cofinancements	2015-2018

Principaux Partenaires	Secteurs d'intervention	Engagements financiers	Période / durée
	Sécurité alimentaire	2,6 M\$	2015-2017
	Filière	2,5 M\$ (non acquis)	
	Artisanat	2 384 310 \$	2015-2017
PAM	Nutrition	20 M \$	2014
	Sécurité alimentaire		
	Urgence		
	Résilience		
PNUD	Gouvernance	30 M\$ dont 20M\$ de ressources régulières	2015-2019
	Croissance inclusive et réduction de la pauvreté	30 M\$ dont 20M\$ de ressources régulières	2015-2019
UNICEF	Eau, Assainissement, Hygiène	\$ 23.250.000 (dont \$10M à mobiliser)	2015-2019
	Santé	51 M\$ (dont 19M\$ de fonds UE et 14M\$ à mobiliser)	2015-2019
	Nutrition	18 M\$ (dont 9M\$ à mobiliser)	2015-2019
	Éducation	56 M\$ (dont 33M\$ à mobiliser)	2015-2019
	Protection de l'enfance	13 M\$ (dont 6,4M\$ à mobiliser)	2015-2019
	Politique Sociale et Protection Sociale	6.8 M\$ (dont 1,6M\$ à mobiliser)	2015-2019

Source : Matrice élaborée par la DUE sur la base de la réunion du GDS du 30/10/2014.

\* Source : mission consultant PIN avril 2015

**Pièce jointe 3 : Cadre d'intervention sectorielle et indicateurs de performance  
(cadre de résultats)**

Logique d'intervention	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
<b>Secteur 1 : Gouvernance et renforcement des politiques publiques</b>				
<b>Objectif général : Renforcer les capacités de l'administration publique pour une croissance inclusive</b>				
<b>Objectif spécifique 1 : Renforcer les politiques publiques permettant de consolider le développement économique, la stabilité et la délivrance des services publics de base</b>				
R1.1 : La gestion et la transparence des finances publiques sont améliorées	Évolution des indicateurs PEFA (désagrégés dans le domaine du contrôle et de la redevabilité)	PEFA 2014 PI20 : Efficacité des contrôles internes des dépenses non-salariales (C)	Amélioration des indicateurs PEFA 2020 PI20 : B	Rapports PEFA (évaluation à laquelle contribuent les OSC et le secteur privé)
		PI26 : Étendue, nature et suivi de la vérification externe (D+)	PI 26 : C+	
		PI23 : Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation de services primaires (D)	PI23 : C	
	Évolution de l'Open budget index	Indice Open budget index 2014 : 14,48/100	Open budget index 2020 : Évolution positive : > 45/100	Rapport Open budget index
R1.2 L'efficacité du fonctionnement de l'administration publique est améliorée	Ratio personnel déconcentré / personnel total désagrégé pour les secteurs éducation et santé	Baseline en cours de définition par le Ministère de la Fonction Publique (disponible janvier 2016)	Augmentation positive d'au moins 8 %	Ministère de la Fonction Publique, ministères sectoriels, SIGRHE (Système Intégré des Ressources Humaines de l'État) et GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences)
R1.3 La redevabilité de l'administration publique et la lutte contre la corruption sont renforcées	Taux de perception de la corruption par la population	• 57 % pour les juges et magistrats	Diminution du taux de perception de la corruption	Rapport Afrobarometer (IRD et DIAL)
		• 48 % pour les		

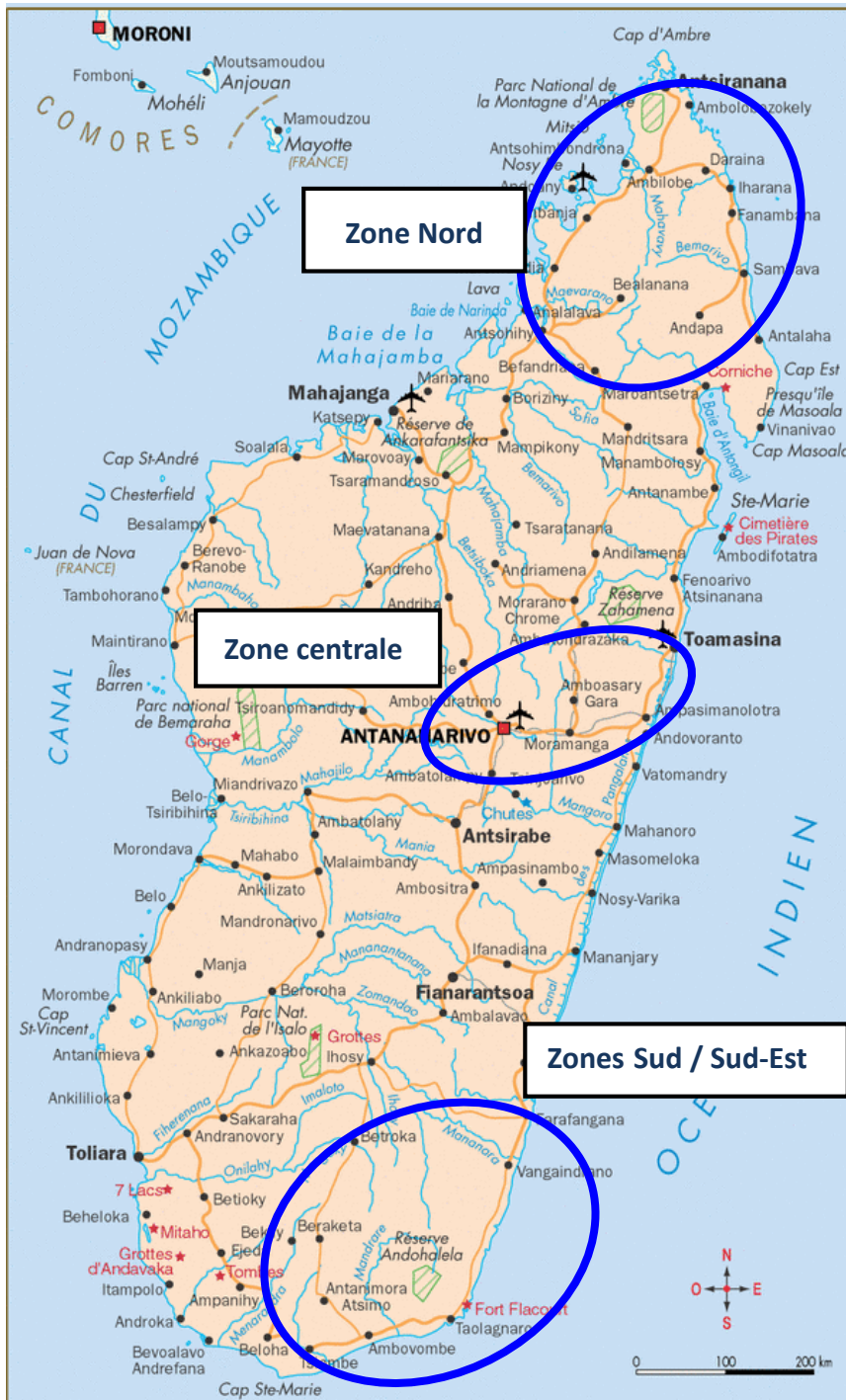
Logique d'intervention	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
	malgache	agents des impôts et des douanes		
	Indice Doing business désagrégé uniquement pour les parties justice et fiscalité	Justice : Protection des investisseurs minoritaires : 87 <sup>ème</sup> /163 (2014)	Amélioration du rang du classement	Rapport Doing Business (Banque Mondiale)
		Fiscalité : Paiement des taxes et impôts : 65 <sup>ème</sup> /163 (2014)		
R1.4. Les prestations des services de base sont améliorées (achèvement de l'éducation dans le primaire /accouchement au niveau des CSB et CHDR)	Taux d'utilisation des services de base désagrégés pour la santé et l'éducation	Taux d'achèvement dans le primaire 2013 : 68,46 %	2020 > 70 %	Rapports INSTAT et Ministère de l'Éducation
		Taux d'accouchement au niveau des CSB et CHDR 2015 : 20,9 % (Source : PND 2015-2019)	> 44 % en 2020 (source PND : 44 % en 2019)	Rapports Ministères de la santé ; Rapports mensuels d'activités des CSB
<b>Secteur 2: infrastructures en support au développement économique</b>				
<b>Objectif général : Renforcer le capital « infrastructures» en support au développement économique</b>				
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer les infrastructures permettant le développement des pôles à fort potentiel économique, et garantir leur durabilité</b>				
R1.1. La mobilité des personnes et des biens est améliorée par la réhabilitation des connexions routières	L'évolution de la moyenne du trafic journalier des véhicules désagrégée par tronçons routiers	2014 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• RN5A /PK3 : 113 véhicules / jour</li> <li>• RN6 / PK692,6 : 646 véhicules / jour</li> <li>• RNT12A / PK 230: 26 v/j</li> <li>• RN13 / PK 390 : 365 v/j</li> </ul>	2020 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• RN5A /PK3 : 300 véhicules / jour</li> <li>• RN6 / PK692,6 : 1000 véhicules / jour</li> <li>• RNT12A / PK 230: 200 v/j</li> <li>• RN13 / PK 390 : 600 v/j</li> </ul>	Rapports Ministère des Travaux Publics Rapports ARM
R1.2. L'accès à l'électricité, est augmenté	Taux d'accès à l'électricité	2014 : 13%	2020 : 50%	Rapports MEH
R1.3.L'accès à l'eau potable de la Capitale et de son agglomération est amélioré	Taux d'accès à l'eau potable de la Capitale et de son agglomération	2014 : 35%	2020 : 45% (Augmentation de 10%)	Rapports JIRAMA
R1.4 La gestion et la durabilité des	Budget annuel affecté à	Budget 2014 FER : 33 millions	Budget 2020 FER :	Rapport annuel du

Logique d'intervention	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
investissements sont améliorées par des mesures d'accompagnement	l'entretien des infrastructures désagrégé pour les routes, l'eau et l'électricité	d'€	Augmentation de 35 %	FER
		Budget 2014 alloué à l'entretien des infrastructures électricité par la JIRAMA : 134 milliards Ar <sup>43</sup>	Budget 2020 alloué à l'entretien des infrastructures électricité par la JIRAMA : 34 milliards Ar	Rapports JIRAMA
		Budget 2014 alloué à l'entretien des infrastructures Eau par la JIRAMA : 4 milliards Ar	Budget 2020 alloué à l'entretien des infrastructures Eau par la JIRAMA : 4 milliards Ar	Rapports JIRAMA
<b>Secteur 3: Développement rural</b>				
<b>Objectif général : Promouvoir un secteur Agricole durable et compétitif et renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle</b>				
<b>Objectif spécifique 1 : Améliorer la gouvernance du secteur pour permettre une croissance agricole inclusive et une utilisation durable des ressources naturelles</b>				
R1.1. Les institutions publiques et parapubliques sont opérationnelles et accompagnent la mise en œuvre des réformes du secteur	Valeur des crédits du secteur transférés aux entités parapubliques, aux collectivités territoriales, et aux organisations professionnelles	11.175 millions Source : MINAGRI/ MINEL Valeur provisoire, à finaliser par le PNIAEP, en janvier 2016	Augmentation positive. Valeurs 2015 à fournir par le PNIAEP (Programme National d'Investissement Agricole Élevage Pêche) en janvier 2016	Ministères de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage, à partir des Lois de Finance et de Règlement.
R.1.2. Le cadre législatif et réglementaire est amélioré et favorise l'investissement dans le respect de l'environnement	Nombre de certificats et titres fonciers délivrés par an	2015 : 11 413 (source : PND 2015-2019)	2020 : 140 000 (source : PND 2015-2019)	Rapports MEPATE
<b>Objectif spécifique 2 : Améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles</b>				
R2.1. Les capacités des services de formation, de conseil et de recherche sont renforcées au profit des acteurs du secteur	Nombre de producteurs intégrés dans des Organisations Paysannes régionales, désagrégé par zone	37.474 producteurs membres d'Organisations Paysannes. Valeur provisoire, à finaliser par le	Augmentation positive. Valeur cible à fournir par le PNIAEP en janvier 2016	Ministère de l'Agriculture

<sup>43</sup> Suite à une absence d'entretien durant la période 2009 – 2013, en 2014 le budget a été surdimensionné pour faire face à la dégradation généralisée des installations. Le budget prévu en 2020 tient en compte le retour à une situation de normalité des opérations

Logique d'intervention	Indicateurs	Situation de référence	Cibles	Moyens de vérification
	et par genre	PNIAEP en janvier 2016 (désagrégée par genre et zone)		
R2.2.Des chaînes de valeur sont promues à travers des investissements dans les infrastructures et un meilleur accès aux financements	Taux de croissance annuelle de la production agricole (en valeur)	2015 : 1,3 % (source PND 2015-2019)	2020 : 6 % (source PND 2015-2019)	INSTAT
<b>Objectif spécifique 3 : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages ruraux</b>				
R3.1. L'éducation nutritionnelle est promue et renforcée	Taux de malnutrition des enfants de – de 5 ans (12 à 59 mois)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chronique : 47,3 % (source PND 2015-2019)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chronique : 32 % (source PND 2015-2019)</li> </ul>	INSTAT / ENSOMD 2012
R3.2. La résilience des populations aux effets des crises et du changement climatique est améliorée	désagrégé en chronique et aigue	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aigue : 8,6 % (source PND 2015-2019)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aigue : 4 % % (source PND 2015-2019)</li> </ul>	Rapport ONN

**Pièce jointe 4 : Carte indicative des pôles de croissance ciblés**



### **Pièce jointe 5 : Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds**

(les montants indiqués dans ce tableau sont indicatifs)

Désignation	Allocation indicative En million €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur 1 : Gouvernance et renforcement des politiques publiques	145	95		50	PM	PM	PM	PM
Secteur 2 : Infrastructures en support au développement économique	230			228	2	PM	PM	PM
Secteur 3 : Développement rural	130			85	45	PM	PM	PM
Appui société civile	8				8	PM	PM	PM
Appui Ordonnateur National	3		2		1			
Facilité de Coopération Technique (TCF)	2			2				
<b>Total</b>	<b>518</b>							

PM : pour mémoire, selon résultat revue à mi-parcours.



## **Pièce jointe 6 : Liste des acronymes**

ABDH/HRBA	Approche Basée sur les Droits Humains
AEP	Agriculture Élevage Pêche
AFD	Agence Française de Développement
APE-I	Accord de Partenariat Économique Intérimaire
ARM	Autorité Routière de Madagascar
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CHDR	Centre Hospitalier de Référence
CITES	Convention sur le commerce international des espèces en danger
COMESA	Marché Commun des Pays d’Afrique Australe et de l’Est
COS/PREA	Comité d'Orientation et de Suivi du Programme
CSB	Centre de Santé de Base
CAD	Comité d'Aide au Développement
DIAL	Développement, Institutions et Mondialisation
DUE	Délégation de l'Union Européenne
ENSOMD	Enquête Nationale sur le Suivi des indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCT	Facilité de Coopération Technique
FED	Fonds Européen de Développement
FER	Fonds d'Entretien Routier
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GDS	Groupe de Dialogue Stratégique
GIZ	Agence Allemande de coopération Internationale
GPEEC	Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
IDE	Investissements Directs Étrangers
INSTAT	Institut National de la Statistique
IRD	Institut de recherche pour le développement
JICA	Japan International Cooperation Agency
JIRAMA	Société étatique malgache de distribution d’Eau et d’Électricité
KFW	institution bancaire de droit public allemande
LPAEP	Lettre de Politique Agriculture Élevage Pêche
MEAH	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEH	Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbures
MEPATE	Ministère d'État chargé des Projets présidentiels, de l'Aménagement du Territoire, et de l'Équipement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NFD	Ny Fanjakana ho an'i Daholobe (Administration pour tous)
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONN	Office National de la Nutrition
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PIC	Pôles Intégrés de Croissance (programme BM)
PIR	Programme Indicatif Régional
PK	Point Kilométrique
PMO	Plan de Mise en Œuvre
PND	Plan National de Développement
PNIAEP	Programme National d'Investissement Agriculture Élevage Pêche
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSAEP	Programme Sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RN	Route Nationale
RNB	Revenu National Brut
RNT	Route Nationale Temporaire
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SBC	State Building Contract
SIGRHE	Système Intégré des Ressources Humaines de l'État
UE	Union Européenne
UN	United Nations
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development